



**Vallée Sud**  
Grand Paris

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Conseil de Territoire- 6 février 2024



**Vallée Sud**  
Grand Paris

# SITUATION BUDGÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC



Rapport d'orientations budgétaires 2024

# Situation budgétaire fin 2023 : une épargne brute en progression

**Dans un contexte inflationniste où l'épargne brute des collectivités se contracterait de -9% en 2023, Vallée Sud Grand Paris parviendrait à améliorer son autofinancement.**

**En 2023 l'épargne brute devrait être d'environ 25M€** contre 24,7M€ en 2022 soit une progression de plus de 2,8%. L'épargne brute du BP 2023 était anticipée à 15 M€.

- **Concernant les produits:** Les recettes fiscales (CFE et TEOM) sont supérieures au budget primitif (ajustements réalisés en DM) de plus de 6 M€ dont 3,6M€ dû à des rôles supplémentaires. On notera des autres produits de gestion courante plus importants que prévu ( +4,4M€) du fait de régularisation de charges constatées d'avance (2M€) et de recettes liées aux valorisations des déchets et à la refacturation des coûts de gestion et d'investissement à la CA de Paris Saclay de la déchèterie située à Verrières le Buisson (+2M€ ).
- **Concernant les dépenses :** les crédits de dépenses de gestion courante (011) sont moins consommés que prévu (96% des dépenses) soit environ -2M€ par rapport aux inscriptions initiales du BP. On note une sous consommation des crédits en voirie et éclairage public ainsi que des crédits de la mobilité. Les crédits de la masse salariale seront en sous consommation du fait des difficultés de recrutements rencontrés sur l'année (-2,3 M€). Les crédits de participations et de subventions (ajustés en DM) ont été plus importants de 3,2 M€ en raison notamment :
  - De l'appel de fonds complémentaires de la BSPP pour 1,5 M€ et des contributions complémentaires aux syndicats de traitement des déchets (SYCTOM et SIMACUR) pour 0,6 M€
  - Du soutien exceptionnel aux théâtres pour 1,3 M€.

Il convient de noter également l'abondement supplémentaire de plus d'1,1 M€ de reversement à la Métropole du Grand Paris au regard du dynamisme de la CFE plus important que prévu.

En M€	BP 2023	BS+DM 2023	Total budget 2023	Pré CA 2023
Produits fonctionnement courants nets	162	52	215	218
Charges de fonctionnement courantes nets	147	49	196	192
<b>Epargne Brute (M€)</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>25</b>

*Rappel : au BS 45,7 M€ avaient été intégrés en recettes et dépenses pour financer l'opération de reversement de la TVA relatif à l'opération de cessions des terrains de la ZAC Jean – Zay selon le schéma validé par la DDFIP*

# Situation budgétaire fin 2023 : une épargne brute en progression

	BP2023	CA2023 estimatif	% réalisation
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
013 - Atténuations de charges	388 500	327 719	84%
70 - Produits des services	10 152 120	10 838 364	107%
73 - Impôts et taxes	101 691 328	107 749 065	106%
74 - Dotations et participations	113 559 978	112 881 403	99%
75 - Autres produits de gestion courante	4 644 378	54 835 182	1181%
<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>230 436 304</b>	<b>286 631 734</b>	<b>124%</b>

76 - Produits financiers	45 554	54 704	120%
77 - Produits exceptionnels	300 000	267 681	89%
<i>dont cession (775)</i>			
78-Reprises provisions semi-budgétaires			
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 781 858</b>	<b>286 954 118</b>	<b>124%</b>

	BP2023	CA2023 estimatif	% réalisation
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	59 141 884	56 841 884	96%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	43 592 733	41 262 733	95%
014 - Atténuations de produits	41 303 117	69 054 621	167%
65 - Autres charges de gestion courante	67 934 088	90 180 808	133%

<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>211 971 823</b>	<b>257 340 047</b>	<b>121%</b>
--	--------------------	--------------------	-------------

66 - Charges financières	3 250 856	3 650 856	112%
<i>668- dont Indemnités rbts anticipés</i>			
67 - Charges exceptionnelles	500 000	500 000	100%
68- Dotation provisions	209 207	209 207	100%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>215 931 885</b>	<b>261 700 109</b>	<b>121%</b>

	BP2023	CA2023 estimatif	% réalisation
<b>EXCEDENT BRUT</b>	<b>14 849 973</b>	<b>25 254 009</b>	<b>170%</b>





**Vallée Sud**  
Grand Paris

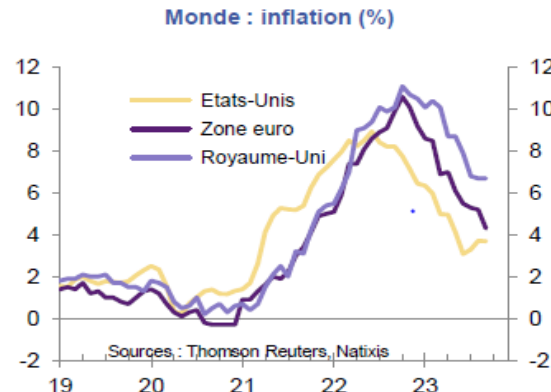
# SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES



Rapport d'orientations budgétaires 2024

# Zone monde : une reprise lente et inégale dans un environnement instable

- En 2023, après la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et la reprise du conflit au proche Orient, la reprise mondiale demeure lente et inégale. Bien que l'économie ait fait preuve de résilience, cette dernière demeure encore fragile et l'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie. Au niveau mondiale, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les conditions financières restrictives (hausse des taux d'intérêts) ne sont pas sans effets sur la confiance des entreprises et des consommateurs. L'activité a ralenti dans les secteurs sensibles à l'évolution des taux d'intérêts (marché du logement) et dans les économies dépendant des financements bancaires (Europe). La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3% en 2023 (FMI).



- Pour 2024, les prévisions de croissance sont majoritairement inférieures à 2023: de 2,9% avec 1,4% pour les pays avancés et 4% pour les pays émergents et pays en développement (source : FMI). L'OCDE projette une croissance du PIB mondial à 2,7% en 2024 soit un niveau plus faible .
- L'inflation mondiale devrait progressivement reculer en passant de 8,7% en 2022 à 6,9% en 2023 puis à 5,8% en 2024 (source : FMI).
- Les perspectives de croissance et d'inflation de l'économie mondiale demeurent soumises à de nombreuses incertitudes dont notamment des tensions géopolitiques qui peuvent provoquer de nouvelles flambées des prix des matières premières.

# Zone Euro: croissance atone et poursuite d'une dynamique de désinflation

- Le taux de croissance de la zone euro est attendu à 0,6 % en 2023, puis devrait légèrement augmenter en 2024 : 0,8% . La progression de l'IPCH devrait se ralentir, avec un passage en moyenne de 5,4% en 2023 à 2,7 % en 2024. (Source BCE)
- L'économie de l'UE reste particulièrement vulnérable à l'évolution des marchés de l'énergie. De nouvelles hausses des prix des matières premières énergétiques pourraient encore stimuler l'inflation et freiner la croissance.

Pour la France, le Gouvernement prévoit une progression du PIB de 1,4 % en 2024 (1 % en 2023) et une inflation réduite (2,6% ) en 2024. Selon le Haut-Conseil, « la prévision de croissance du Gouvernement pour 2024 est supérieure à l'ensemble des prévisions disponibles. Elle est légèrement supérieure à celle de l'OCDE (+1,2 %), de la Commission européenne (+1,2 %) et du FMI (+1,3 %). Elle l'est nettement à celle du consensus des économistes (Consensus Forecasts) du mois de septembre (0,8 %, leurs prévisions s'étageant entre 0,3 % à 1,3 %) et des institutions consultées par le Haut Conseil (Banque de France, Rexecode, OFCE) qui prévoient une croissance de l'économie française comprise entre 0,4 % et 0,9 % . ».

Selon le Haut-Conseil, « la prévision d'inflation du Gouvernement pour 2024 se situe dans la fourchette des prévisions disponibles, dont l'amplitude témoigne d'un degré élevé d'incertitude portant notamment sur la dynamique des prix énergétiques et alimentaires, l'ampleur et la vitesse de l'effet des négociations entre producteurs et distributeurs sur ces derniers restant en particulier très incertaines. »

Prévisions de croissance du PIB de la France en 2023 et en 2024

	Date de publication	2023	2024
<b>Gouvernement</b>	15 septembre	1,0	1,4
OCDE	19 septembre	1,0	1,2
Banque de France	18 septembre	0,9	0,9
OFCE	15 septembre	0,9	0,8
Rexecode	13 septembre	0,9	0,4
Consensus Forecasts	11 septembre	0,8	0,8
Commission européenne	11 septembre	1,0	1,2
Insee	7 septembre	0,9	
FMI	25 juillet	0,8	1,3

Source : Haut Conseil des Finances Publiques

Prévisions d'inflation (IPC) en moyenne annuelle en %

	Date de publication	2023	2024
<b>Gouvernement</b>	15 septembre	4,9	2,6
Banque de France (estimation tirée de la prévision d'IPCH)	18 septembre	4,9	2,4
OFCE	15 septembre	5,2	3,6
Rexecode	13 septembre	5,1	3,0
Consensus Forecasts	11 septembre	5,0	2,7
Insee	7 septembre	5,0	

Source : Haut Conseil des Finances Publiques

- De manière générale, la croissance du PIB en France, serait tirée par la consommation des ménages face au repli de l'inflation.

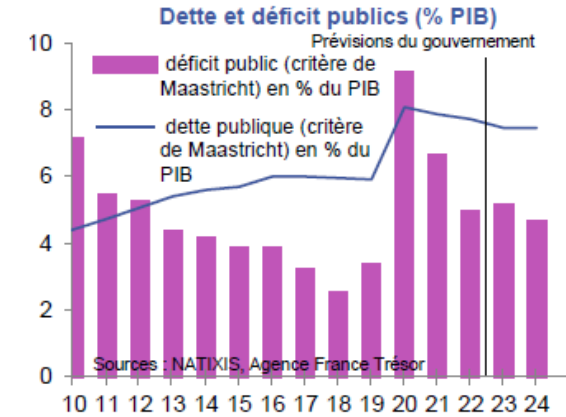
## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel <sup>a)</sup>	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9

Source Banque de France

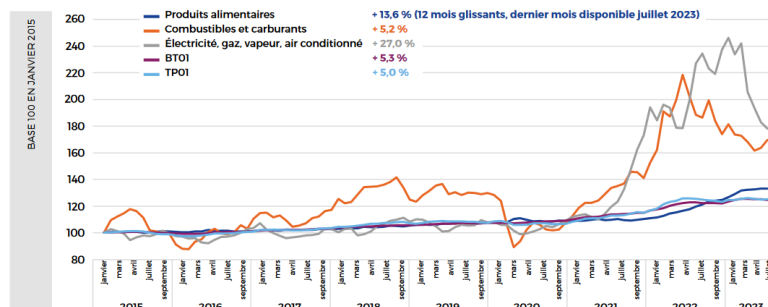
# Finances publiques: une lente reprise dans un contexte financier contraignant

- La Loi de finances initiale 2024 est caractérisée par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.
- Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du PIB en 2023 et réduit à 4,4% en 2024 grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire atteindrait 145 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20Mds€). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.
- La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.
- La situation financière des collectivités locales apparaîtrait difficile fin 2023, ces dernières seraient confrontées aux défis de l'inflation et de la hausse des frais de personnel se traduisant par une diminution sensible de l'autofinancement malgré le dynamisme de la fiscalité (Banque postale sept. 2023: épargne nette à 23,5Md€, soit -16%/2022). Malgré des marges financières en contraction, les collectivités continueront d'investir, avec un fait notable en 2023 : **un prélèvement important sur le fonds de roulement (excédents cumulés passés)**.



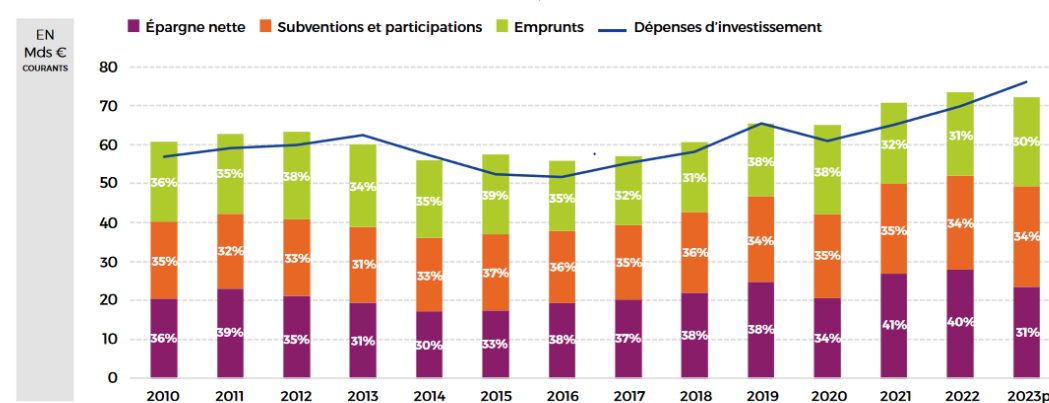
Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.



# La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- Elle a été adoptée par l'utilisation du 49-3 le 27 septembre 2023. Cette dernière permet de déterminer le cadre pluriannuel aux budgets de l'Etat, de fixer les objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y parvenir.
- Le PLPFP 2023-2027 prévoit un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027, ainsi que la réduction progressive du ratio de dette publique rapportée au PIB, pour atteindre 108,1 % en 2027.
- Dans la loi de finances initiale 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (hors mesures exceptionnelles) passeraient de 52,85 à 53,98 Md€ soit une progression de +1,13 milliards d'euros par rapport à la loi de Finances 2023.
- Pour atteindre ces objectifs, et pour faire participer les collectivités locales, la loi de programmation des finances publiques a un prévu un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales :

<i>Encadrement des dépenses des collectivités locales</i>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Inflation prévisionnelle</b>	+2,5%	+2,0%	+1,75%	+1,75%
<b>Cible d'évolution des dépenses publiques locales par rapport à l'inflation</b>	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
<b>Objectif de progression des dépenses publiques locales</b>	+2,0%	+1,5%	+1,25%	+1,25%

- Il s'agirait d'un objectif non contraignant (sans sanction)
- Il pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent et devra le cas échéant être présenté chaque année à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire.

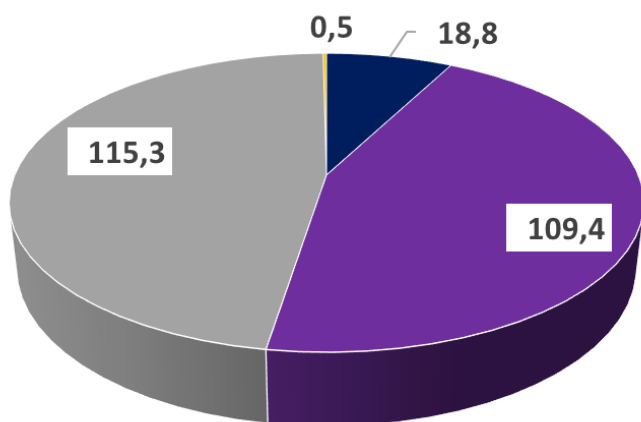
# Loi de finances 2024 : principales mesures impactant VSGP

- La loi de finances initiale pour 2024, prévoit que les collectivités et EPCI de plus de 3 500 habitants produisent un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses à compter de 2024 (soit pour le CFU 2024). Ce document présentera les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à la réalisation des objectifs de transition écologique de la France.
  - VSGP est déjà pleinement engagée dans cette démarche avec une présentation de budget vert depuis le budget 2022, une démarche initiée sur l'évaluation climatique de son budget de fonctionnement. Pour le budget 2024, VSGP a souhaité améliorer d'autant plus la présentation de ce dernier en alignant une présentation des dépenses par axe du PCAET. Cette nouvelle présentation qui s'appliquera également aux dépenses d'investissement permettra d'appréhender les dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques, d'évaluer l'application du PCAET et enfin d'éclairer, le cas échéant, les arbitrages budgétaires abordés sous l'angle climatique.
- La Loi de finances 2024, maintien pour cette année encore les modalités de financement de la Métropole du Grand Paris et des EPT. Elle reporte donc d'un an le transfert de la CFE à la MGP avec en contrepartie un reversement à la MGP de 50% de la croissance du produit de CFE (contre 2/3 en 2023).

# PERSPECTIVES RELATIVES AUX RECETTES COURANTES



Recettes réelles de fonctionnement en M€

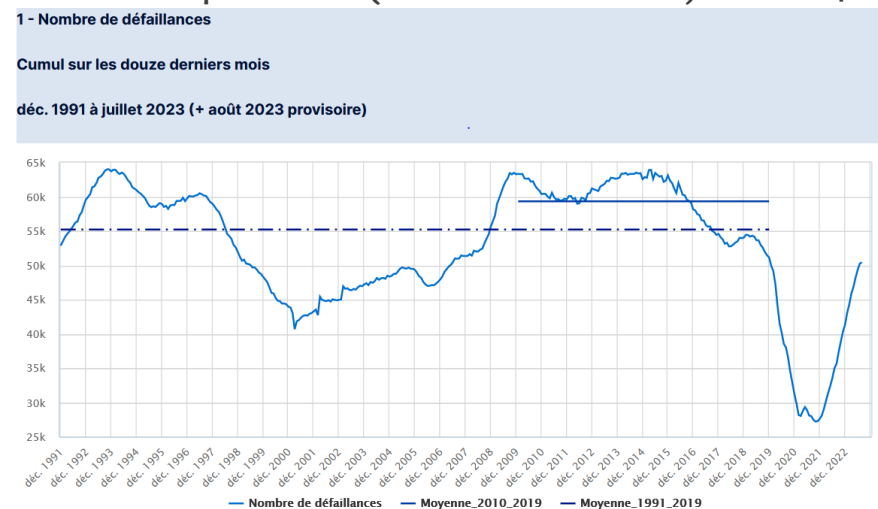
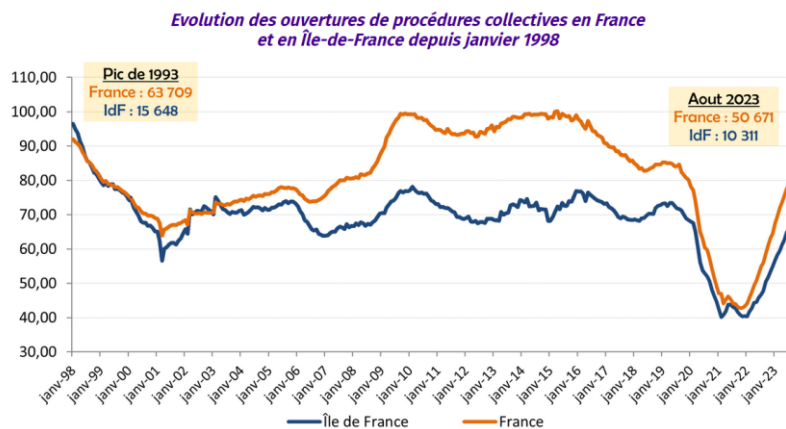


- Produits des domaines et services et remboursements
- Recettes fiscales directes
- Dotations et subventions dont FCCT
- Reprise sur provision

# LES RECETTES FISCALES DIRECTES

## LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) : LE SURSIS JUSQU'EN 2025

- Pour rappel la version initiale de la loi du 7 août 2015, dite NOTRé, prévoyait que la CFE devait être perçue par les Établissements publics territoriaux jusqu'en 2020 puis par la Métropole du Grand Paris au-delà (art. 59 XV.-A.-1°). La Loi de finance 2024 a repoussé ce transfert en 2025.
- L'entrée en vigueur de la révision globale des valeurs cadastrales des locaux professionnels a également été repoussée à 2025. Pour rappel, les bases concernant les locaux industriels sont revalorisées à hauteur de la revalorisation cadastrale soit 3,9%. Les bases mini sont revalorisées à hauteur de l'inflation prévisionnelle N+1 soit +2,6% et les locaux commerciaux sont revalorisés à hauteur de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour (plafonné à 3,5% jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2024). L'évolution moyenne ILC sur 3 ans est de 2,8%.
- A noter une croissance des défaillances d'entreprises (Banque de France, août. 2023) et une augmentation du nombre de procédure collective en Ile de France (+38% en glissement annuel en sept 2023 d'après CCI Paris). En Ile-de-France, le nombre de création d'entreprises, a augmenté de 2,6% en 2022 (+288 800 entreprises) avec un impact CFE (base non réduite) en 2024.





# LES RECETTES FISCALES DIRECTES

## LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE): LE SURSIS JUSQU'EN 2025

- La prudence impose d'envisager une dynamique des bases fiscales de CFE de 2% en 2024.
- Le taux de la CFE sur le territoire de VSGP **augmenterait de +4%** pour atteindre **26,99%** contre 25,95 % en 2023.
- Reversement de 50 % de l'évolution du produit de CFE (Pour rappel reversement de 2/3 en 2023)
- Le produit à encaisser de CFE serait donc de **56,5 M€** soit une hausse de + **3,1 M€** par rapport au produit perçu en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023p
CFE	47,6M€	48,3M€	50 M€	49,1M€	50,6M€	53,3 M€

# LES RECETTES FISCALES DIRECTES

## LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM): UNE CROISSANCE SOUTENUE ESSENTIELLEMENT DUE À L'INFLATION

- La TEOM représente environ 21% des recettes réelles de fonctionnement du Territoire.
- Son taux harmonisé sur l'ensemble du Territoire suivra une tendance baissière jusqu'en 2028 pour s'établir autour de 5%.

Pour autant pour 2024 :

- Maintien du taux de TEOM 2023 pour les communes des ex CAHB et Sud de Seine
- Poursuite du lissage pour les communes de Montrouge et Châtillon

- Pour 2024, la TEOM devrait connaître une nouvelle croissance en raison de l'évolution des valeurs cadastrales alignée sur la croissance annuelle de l'IPCH de novembre n-1 qui devrait s'établir à 3,9% un niveau toutefois moins élevé qu'en 2023 (7,1%).
- Ce dynamisme s'appliquera aux locaux d'habitation qui représentent 73% de la base fiscale de la TEOM du Territoire. Il a également été pris en compte une hypothèse d'évolution physique de +1%
- Pour les locaux professionnels, la valeur est déterminée selon la moyenne réelle des 3 années précédentes (idem CFE), il a donc été pris en compte une évolution de +2% à ce titre et une évolution physique de +1% .
- Compte tenu de ces éléments, le produit 2024 est estimé à 52,9M€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023p
TEOM	42 M€	42,5 M€	43,2 M€	44,8 M€	47,2 M€	50,6 M€

# LES RECETTES DE DOTATIONS ET DE PARTICIPATIONS

## LE FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT): UNE CROISSANCE DUE A LA REVALORISATION FORFAITAIRE ET A DE NOUVEAUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

- Le FCCT 2024 augmentera sous l'effet de :
  - La dynamique des bases physiques (1%) hormis pour la part ex-TH (+1,5%)
  - De la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (PLF 2024) (+3,9%)
  - L'impact en année pleine de l'extension de la compétence voirie aux villes de Bourg-La-Reine, Malakoff et Sceaux, de la compétence éclairage public aux villes de Bourg-La-Reine et Sceaux au 1<sup>er</sup> avril 2023 et de la sortie du théâtre de Châtillon.
  - De l'impact des nouveaux transferts 2024 : extension de la compétence voirie à Bagneux et Châtillon, de l'éclairage public à Châtillon et d'équipements sportifs (Stade, tennis et gymnase de Châtenay Malabry, Gymnase du Fort à Clamart, CAM à Montrouge et gymnase du Clos Saint Marcel à Sceaux)

FCCT : évolution projetée (M€)	
Socle fiscal 2023	98,3
Transfert de compétences	5,5
<b>FCCT</b>	<b>103,7</b>
Effet transfert 2024	0,5
Transfert de compétences 2023 année pleine 2024	0,1
Variation socle fiscal 2024	3,6
<b>TOTAL FCCT 2024</b>	<b>107,9</b>

# LES RECETTES DE DOTATIONS ET DE PARTICIPATIONS

## LES COMPENSATIONS FISCALES: UNE DYNAMIQUE SYMÉTRIQUE AUX RECETTES FISCALES

- VSGP devrait continuer à percevoir les compensations d'exonérations fiscales accordées par l'État:
  - 100% de la CFE pour les entreprises au chiffre d'affaires <5K€ (LFI 2019)
  - 50% de la CFE des locaux industriels (LFI 2021)
- Un reversement de 5,6 M€ est attendu compte tenu de la prévision d'encaissement de 5,5M€ pour 2023.

## LES AUTRES RECETTES DE PARTICIPATION: UN MAINTIEN DES ACTIONS ET SUBVENTIONS

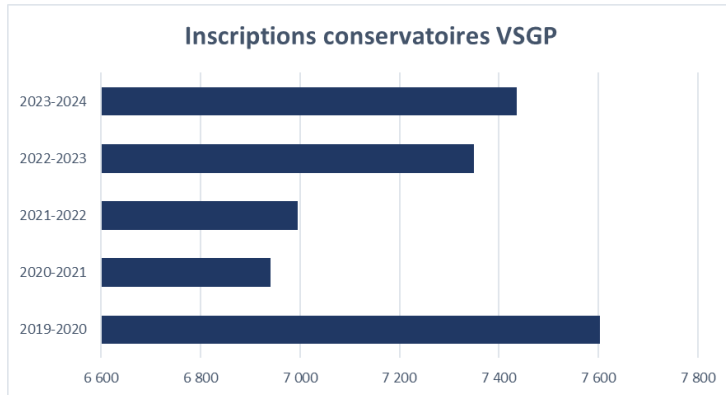
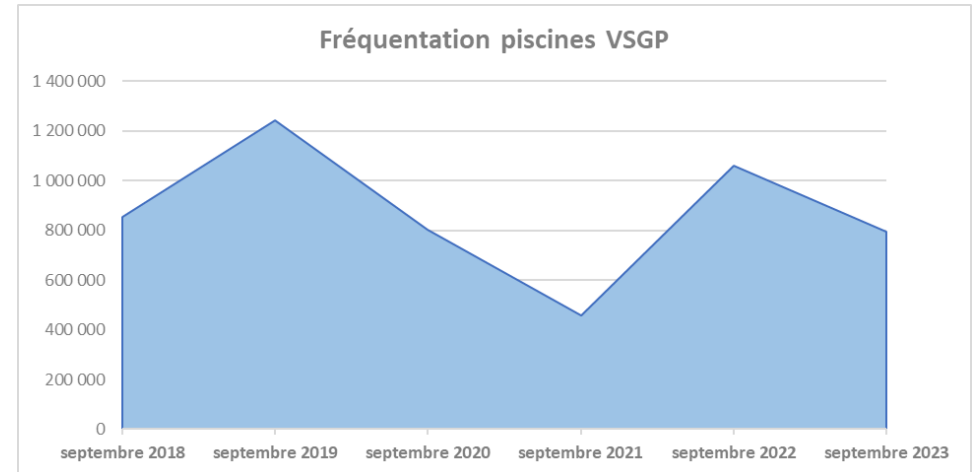
- En 2024 VSGP continuera notamment ses actions culturelles, sur le spectacle vivant ainsi que sur le grand âge (CLIC) dont l'accompagnements des partenaires institutionnels est renouvelé (DRAC, CD 92, Région Ile-de-France), un volume d'environ 1 M€ est envisagé.



# LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

## LES RECETTES TARIFAIRES ET D'EXPLOITATION DES SERVICES: DES RECETTES EN LÉGÈRE HAUSSE DU FAIT DE LA RÉOUVERTURE D'UN EQUIPEMENT

- En 2023, la fréquentation dans les piscines est en baisse du fait de la fermeture temporaire de l'Aquapol de Montrouge jusqu'en octobre. Les recettes des piscines devraient donc repartir à la hausse du fait de la réouverture de l'équipement en année pleine en 2024.
- Les inscriptions dans les conservatoires augmentent de 1% par rapport à l'an dernier. La recette devrait donc être relativement stable.



- La redevance spéciale d'ordures ménagères reste stable car peu élastique au niveau de l'activité
- La redevance versée pour la gestion des résidences universitaires par le CROUS, suit le tableau financier conventionnellement établi en tenant compte pour 2024 de l'exonération concernant la partie PGR.
- La subvention d'Île-de-France Mobilité devrait être relativement stable

Recettes d'exploitation des services	Estimation BP 2024 (M€)
Recettes des piscines	3,3
Recettes conservatoires et médiathèques	2,8
Redevances résidences universitaires (CROUS)	1,0
Redevance spéciale des ordures ménagères	0,8
Participation Ile de France Mobilité à VSGP	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>8,6</b>

# LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

## LES RECETTES DIVERSES DU PATRIMOINE ET REMBOURSEMENTS

- Les remboursements de charges de personnel concernant le personnel mis à disposition du budget annexe assainissement serait en hausse.
- Les remboursements de TVA sont inscrits au regard des inscriptions en dépenses sur les comptes éligibles.
- Les recettes de voirie seront inscrites en hausse par rapport à 2023 en raison de la perception des redevances des voiries de Bourg La Reine, Sceaux et Malakoff en année pleine (+1,5M€ par rapport au BP 2023).
- Les loyers et recettes des bâtiments propriétés seraient en légère baisse de 80 k€. Les loyers, taxes et remboursements de charges des occupants du Bio Parc diminueraient par rapport au BP 2023. Par ailleurs le BP 2023 avait prévu des recettes plus importantes concernant l'espace coworking qui ne se sont pas réalisées. Les inscriptions 2024 ont donc été ajustées en conséquence. A noter des recettes issues des loyers des bien préemptés plus importantes +130 k€ par rapport au BP 2023.
- Les remboursements d'installations de points d'apport volontaires (P.A.V.) perçus sous forme de loyers, suivent mécaniquement le tableau d'amortissement.
- Les recettes issues de la vente des matériaux et des filières Responsabilité élargie des producteurs (REP) sont relativement éclatées, dépendantes de la demande et de la production de grands marchés (Asie notamment), influencée par les demandes de qualité croissantes de produits issus du recyclage et enfin fortement dépendantes du cours des matières vierges. La Fédération représentative des entreprises du recyclage a annoncé une année 2023 difficile avec une réduction des collectes et une baisse des cours des matières premières issues du recyclage. Par ailleurs d'un point de vue purement comptable, le décaissement par le SIMACUR n'est pas régulier. Une recette prudentielle est donc inscrite.

Principales recettes d'exploitation et de patrimoine	Estimation BP 2024 (M€)
Remboursement FCTVA	0,5
Remboursement mise à disposition service et personnels	2,2
Remboursement charges de personnels (chapitre 013)	0,4
Loyers et recettes des bâtiments et propriétés	2,0
Valorisation des filières de déchets	1,3
Loyers P.A.V	0,3
Recettes d'occupation de voirie	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>8,7</b>

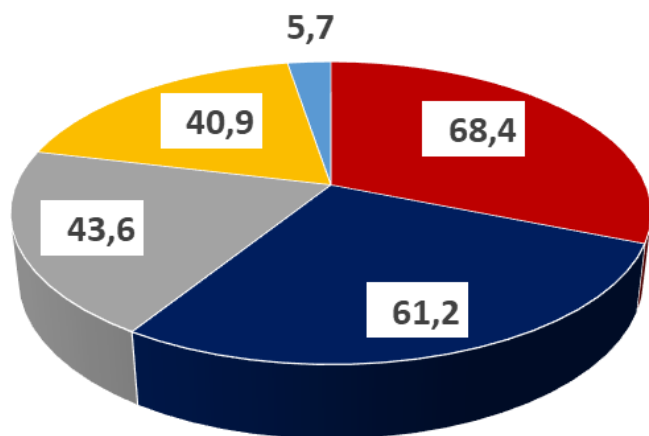
# SYNTHESE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

en k €	BP2023	CA2023 estimatif	BP2024	Evolution BP23/24
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				
013 - Atténuations de charges	389	328	360	- 29
70 - Produits des services	10 152	10 838	13 114	2 962
73 - Impôts et taxes	101 691	107 749	109 424	7 733
74 - Dotations et participations	113 560	112 881	115 315	1 755
75 - Autres produits de gestion courante	4 644	54 835	5 042	398
<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>230 436</b>	<b>286 632</b>	<b>243 255</b>	<b>12 819</b>
76 - Produits financiers	46	55	38	- 7
77 - Produits exceptionnels	300	268	200	- 100
78-Reprises provisions semi-budgétaires			500	500
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 782</b>	<b>286 954</b>	<b>243 994</b>	<b>13 212</b>

# PERSPECTIVES RELATIVES AUX DÉPENSES COURANTES



Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)



- Atténuation de produits
- Dépenses courantes
- Masse salariale
- subvention et Participation
- Charges financières



## LES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION: UNE STABILITÉ BUDGÉTAIRE FRUIT DE LA STABILITÉ NORMATIVE

- Les contributions / versements au FNGIR sont figés depuis 2014 pour l'ensemble des collectivités : 35,2 M € sont à la charge de Vallée Sud-Grand Paris.
- L'EPT supporte une part fixe du FPIC relativement stable d'environ 4,4M€ (montant 2023) qui devrait être sensiblement le même en 2024

## LA DOTATION D'ÉQUILIBRE VERSÉE À LA MGP: UNE BAISSÉ DUE A UNE PONCTION PASSANT DE « 2/3 » A 50%

- La Loi de finances initiale de 2024 proroge le versement de la dotation d'équilibre par les EPT à la MGP, dotation qui restera minorée d'un montant égal à la dotation d'intercommunalité perçue antérieurement par les EPCI à fiscalité propre préexistants.
- La Loi de Finances initiale de 2024 reconduit également un reversement à la MGP à hauteur de 50% de la progression des recettes de la CFE constatée par rapport à l'année précédente soit 1,6M€ pour 2024 (contre 2/3 en 2023).

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL ESTIMÉES A 61 M€ : UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

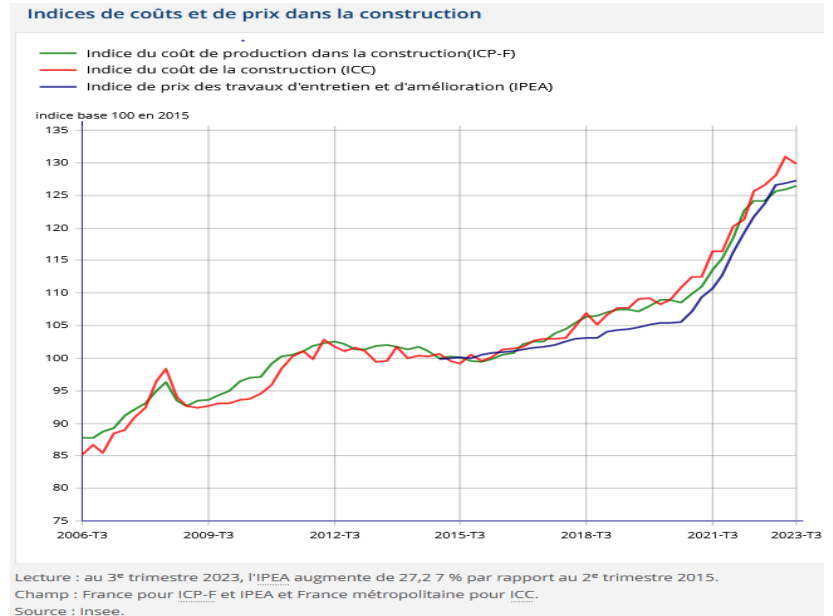
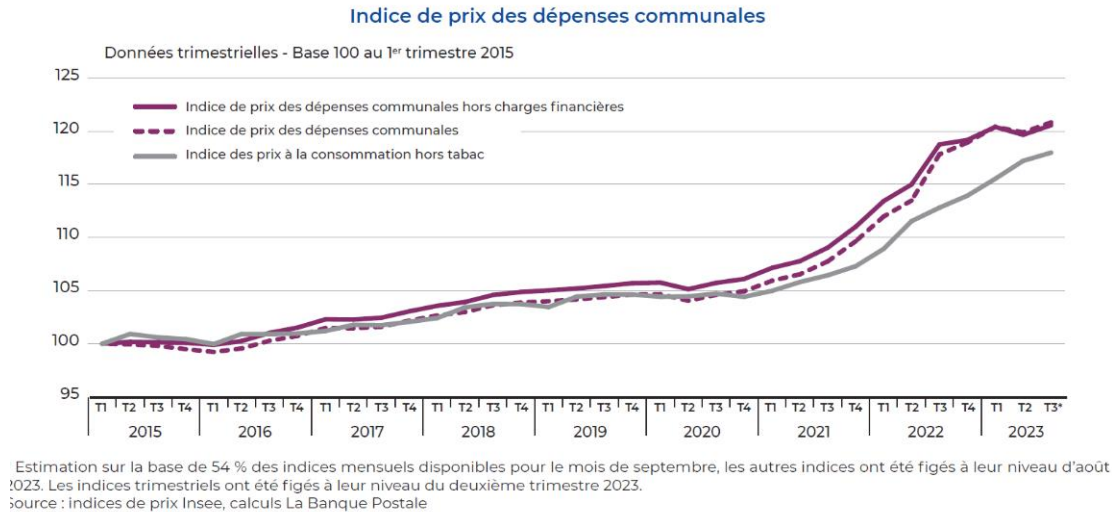
Les charges à caractère général devraient augmenter de +3,4% par rapport au BP 2023. Pour rappel, le BP 2023 affichait une hausse des charges à caractère général de plus de 27%.

- La part des dépenses consacrée à l'énergie devrait croître de manière moins soutenue qu'en 2023 :
  - ✓ Gaz: -30% selon SIGEIF et +20% chauffage urbain (ENORIS et BAGEOPS)
  - ✓ Electricité :+20% par rapport au BP 2023 avec un effet périmètre (réouverture de site et transferts d'équipements) et un effet travaux de rénovation énergétique qui porte ses fruits
  - ✓ Eau: +13% des tarifs par rapport au BP 2023

Les crédits 2024 ont été réajustés au regard des sous réalisations des crédits 2023 concernant l'éclairage public. Il en ressort donc une croissance limitée des dépenses en fluides par rapport au BP 2023 (+170 k€). Hors éclairage public, l'enveloppe énergie est en hausse **de 820 k€** par rapport au BP 2023 générée essentiellement par les évolutions de périmètre (transfert contrats du théâtre des Gémeaux et effet transferts nouveaux équipements sportifs (compensés par le FCCT).

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL ESTIMÉES A 61 M€: UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE



- L'effet inflation (4,9% en 2023 selon l'INSEE à date) devrait poursuivre ses effets sur les marchés publics à renouveler mais avec des niveaux moins importants qu'en 2023. Pour les autres marchés publics en cours, l'essentiel sont couverts par un plafond de révision à +2% ou 3%/an.
- Sur le premier poste de dépense que constitue la collecte des ordures ménagères, il est à noter un effet marché à la hausse avec l'extension de collecte et une hausse du marché de rotation CTM. Par ailleurs, en 2024, VSGP remboursera l'EPT GPSO dans le cadre d'une convention de mise à disposition concernant l'accès à la déchèterie de Meudon. Cette dépense sera imputée en charges à caractère générale (+360 k€). Jusqu'à présent le SYCTOM refacturait à VSGP les coûts de cette déchèterie pour près d'1 M€ (exécution comptable au chapitre 65) soit une économie de près de 650 k€ en faveur de VSGP. Les dépenses concernant la collecte des Ordures ménagères seraient donc en hausse de +1,7M€
- Les dépenses de voirie et d'éclairage public seront en baisse de -754 k€ par rapport au BP 2023 qui avait été surestimé. Les crédits 2024 ont donc été ajustés au regard du réalisé 2023, de l'impact en année pleine des transferts de 2023 et des nouveaux transferts 2024 (financés par le FCCT).

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Principaux postes de participations	Montant en M€
Traitement déchets	18,2
Culture-Spectacle vivant	10,4
BSPP-Défenses extérieur INCENDIE	8,4
Développement économique et Emploi	1,6
Abonnements SI & Prestations CLOUD	0,7
<b>Total</b>	<b>39,2</b>

- Premier poste de dépense, la participation aux syndicats de traitement des déchets (SYCTOM et SIMACUR) : **-1M€** du fait du traitement de l'accès à la déchetterie de Meudon via GPSO et donc une refacturation en charges courante.
- La participation à la BSPP sera alignée sur l'appel de fonds définitif de 2023 soit en hausse de plus de 700 k€ par rapport au BP 2023
- La participation au spectacle vivant devrait diminuer du fait : de la sortie du théâtre de Châtillon de la SPL théâtre Châtillon-Clamart (impact FCCT à due concurrence) malgré un soutien exceptionnel aux autres théâtres.



# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES CRÉDITS RH: UN DOUBLE EFFET INÉDIT GVT ET TENSION PRIX-SALAIRE

L'effectif au 31/12/2023 est de 934 agents sur postes permanents, dont 28% de catégorie A, 47% de catégorie B et 25% de catégorie C.  
Le nombre mensuel de feuilles de paie est de 1256.

### Répartition des effectifs par filière

Filière	Effectif	%
Culturelle	487	52%
Administrative	210	22%
Technique	180	19%
Sportive	46	5%
Animation	7	1%
Médico-sociale	4	0%
<b>TOTAL</b>	<b>934</b>	<b>100%</b>

Equipement	Temps de travail hebdomadaire	(*) Nbre de JRTT
Siège de Vallée Sud – Grand Paris	38h00	18
Médiathèques	37h00	12
Conservatoires	39h00	23
Piscines	35h00	0
Théâtres Jean Arp et Victor Hugo	1607 heures annualisées	
Service de la collecte (Montrouge)	37h30	15

Précision : ne sont pas concernés par ce tableau les agents qui appartiennent aux cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique.

(\*) hors retrait de la Journée de Solidarité.

## LES CRÉDITS RH: UN DOUBLE EFFET INÉDIT GVT ET TENSION PRIX-SALAIRE

La masse salariale s'établit à 41,2M€ en 2023, contre 39,8M€ en 2022 soit une hausse de +3,5%.

Ces dépenses comprennent notamment :

- le traitement brut : 22,3 M €
- le supplément familial de traitement : 173 k €
- l'indemnité de résidence : 625 k €
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 127 k €
- le régime indemnitaire et prime : 3,9 M €
- les astreintes et heures supplémentaires : 374 k €
- des indemnités (rupture conventionnelle, congés payés... ) : 157 k €
- les cotisations patronales : 11 M€

L'exercice 2023 a été marqué par des difficultés de recrutements compte tenu d'un marché sous tension.

## LES CRÉDITS RH: UN DOUBLE EFFET INÉDIT GVT ET TENSION PRIX-SALAIRE

L'année 2024 sera marquée par les augmentations liées à l'inflation:

- Un effet report en année pleine de l'évolution du point d'indice de +1,5% en date de juillet 2023
- Une réévaluation des grilles indiciaires pour l'ensemble des agents: +5points d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Une augmentation automatique du SMIC dès début 2024
- Une augmentation des cotisations retraites de 1 point
- Une augmentation générale des salaires
- Une pénurie de candidat conduisant à un renchérissement des prétentions à l'embauche
- Un transfert de salariés des communes ayant étendu leurs transferts de compétences (+5 ETP à minima)

L'effet cumulé attendu est une augmentation de la masse salariale estimée à +6 % / réalisé 2023, soit un BP 2024 à 43,7M€ (+2,5 M€).

# SYNTHESE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

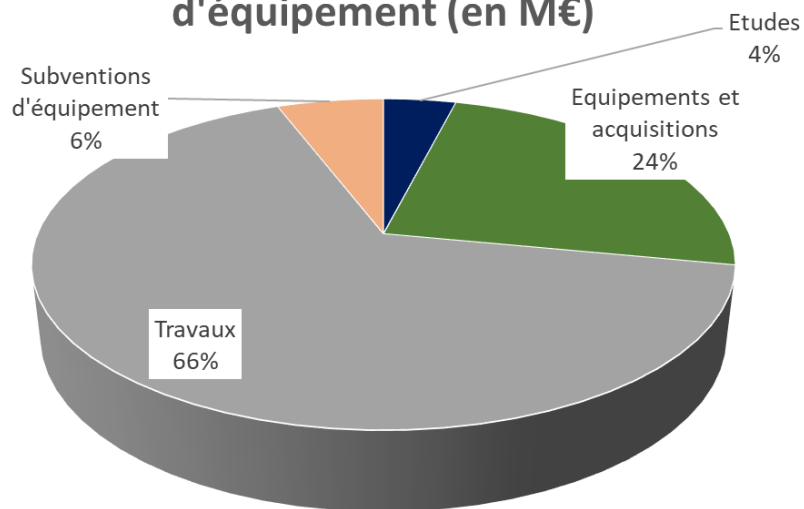
En k €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP2023	CA2023 estimatif	BP2024	Evolution BP23/24
011 - Charges à caractère général	59 142	56 842	61 167	2 025
012 - Charges de personnel, frais assimilés	43 593	41 263	43 700	107
014 - Atténuations de produits	67 934	69 055	68 416	482
65 - Autres charges de gestion courante	41 303	90 181	40 934	- 370
<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>211 972</b>	<b>257 340</b>	<b>214 216</b>	<b>2 244</b>
66 - Charges financières	3 251	3 651	5 740	2 489
67 - Charges exceptionnelles	500	500	400	- 100
68- Dotation provisions	209	209	291	82
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>215 932</b>	<b>261 700</b>	<b>220 647</b>	<b>4 716</b>

# Perspectives relatives à l'investissement



Dépenses directes et subventions  
d'équipement (en M€)





# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2024-2027

LOCALISATION	OBJET	M€
<b>MALAKOFF</b>	Rénovation du Théâtre 71+installation scénique	<b>23,3</b>
<b>BAGNEUX</b>	Nouveau théâtre Victor Hugo	<b>10</b>
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Rénovation théâtre des Sources	<b>6,4</b>
<b>CLAMART</b>	rénovation et aménagement équipements lecture publique	<b>7,3</b>
<b>ANTONY</b>	Conservatoire: amélioration du confort thermique; rénovations intérieures	<b>2,2</b>
<b>MALAKOFF</b>	Restructuration La fabrique des arts	<b>2,4</b>
<b>SCEAUX</b>	Ravalement et étanchéité, amélioration intérieure théâtre Les Gémeaux	<b>2,6</b>
<b>CHATENAY-MALABRY</b>	Travaux bureaux, toitures, façades et cuisine dans le foyer du conservatoire	<b>1,4</b>
<b>SCEAUX</b>	Annexe du conservatoire/pôle Robinson	<b>0,5</b>
<b>BAGNEUX</b>	Amélioration	<b>1,0</b>
<b>CHATILLON</b>	Rénovation énergétique + rénovation du Hall et auditorium du conservatoire	<b>4,4</b>
<b>CLAMART</b>	Rénovation énergétique du conservatoire (étude de programmation)	<b>2,1</b>

**CULTURE**  
**72,6M€**

# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2024-2027

LOCALISATION	OBJET	M€
<b>CHATILLON-MALAKOFF</b>	Démolition/Construction nouveau stade nautique (étude en cours)	46,5
<b>LE PLESSIS-ROBINSON</b>	Démolition/Construction nouvelle piscine avec tribune	36,5
<b>CLAMART</b>	Piste athlétisme stade Hunebelle	43,9
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Rénovation stade Panorama	22,1
<b>CHATENAY-MALABRY</b>	Rénovation Stades	37,3
<b>SCEAUX</b>	Démolition/Construction nouveau Gymnase du Clos SaintMarcel	15
<b>MONTROUGE</b>	Equipement sportif et bien être (CAM+Plateau solo)	5

**SPORT**  
206,3M€

# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2024-2027:

**RÉSEAUX**  
160,6M€

**ENVIRONNEMENT-  
MOBILITÉS  
DURABLES**  
66,7M€

LOCALISATION	OBJET	M€
TERRITOIRE VSGP	Rénovation, aménagement, création de voiries	60
TERRITOIRE VSGP	Travaux rénovation réseau d'eaux pluviales	31,3
TERRITOIRE VSGP	Travaux de rénovation réseau d'eaux usées	39,5
TERRITOIRE VSGP	Rénovation éclairage public	29,4
TERRITOIRE VSGP	Numérique-infrastructure et études	0,4
TERRITOIRE VSGP	Plan vélo-aménagement piste cyclables	12
MONTRouGE/TERR. VSGP	Acquisition bennes OM hydrogène	16,2
BAGNEUX	Ecopôle	13
CHATENAY-MALABRY	Ressourcerie démonstrateur Sygrie + extension terrains	21,6
TERRITOIRE VSGP	Renouvellement de bacs de collecte	1,6
TERRITOIRE VSGP	Rénovation énergétique des équipements	1,5
TERRITOIRE VSGP	Extension réseau de PAV	0,8

# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2024-2027

LOCALISATION	OBJET	M€
<b>TERRITOIRE VSGP</b>	Aménagement site Fahrenheit	32,9
<b>CHATENAY-MALABRY</b>	Contrat NPNRU-régional Butte Rouge+réseaux	9,3
<b>BAGNEUX</b>	Aménagement site des Mathurins (PAV, PEI et éclairage public)	5,3
<b>MONTRouGE</b>	Accueil d'entreprises-Tiers lieux	1,1
<b>ANTONY</b>	Enfouissement lignes THT	4,2
<b>CLAMART-LE PLESSIS ROBINSON</b>	Enfouissement lignes THT	3,6
<b>BAGNEUX</b>	Contrat NPNRU-national Pierre Plate (réhab. SEQENS)	1
<b>ANTONY</b>	Ilôt K- Construction Résidence étudiante	22,5
<b>ANTONY</b>	Acquisition VEFA 370 logements étudiants	5,9
<b>TERRITOIRE VSGP</b>	Aides à la pierre	4,4

**AMÉNAGEMENT-  
DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**  
57,4 M€

**HABITAT-  
LOGEMENT**  
32,8 M€

Malgré un contexte marqué par une réduction de l'autofinancement en 2023, l'investissement des collectivités demeure dynamique +9,1% en lien avec la hausse des coûts de construction (*Banque postale, Note de Conjoncture Sept 2023*). Pour VS GP, les dépenses d'équipements de 2023 devraient s'élever à 88 M€ contre 81 M€ en 2022 soit une hausse de +8,6%.

Pour 2024, les crédits nouveaux, hors remboursement d'emprunts et mouvements budgétaires équilibrés en recette sont prévus à hauteur de 150 M€ dont plus de 26 M€ correspondant à des crédits engagés sur 2023 et reconduits en 2024 faute d'avoir pu être décaissés dans l'année budgétaire.

- Le programme d'investissement reste inchangé par rapport à 2023, mais:
  - De nombreux chantiers entrent ou poursuivent la phase de déconstruction (Stade Nautique de Châtillon- Malakoff, Piscine du Hameau du Plessis Robinson...)
  - Une livraison de prévue au printemps 2024 du conservatoire D. Milhaud d'Antony.
  - L'extension du périmètre de la voirie et de l'éclairage public d'intérêt territorial depuis 2021 se traduit par une augmentation du volume des opérations et chantiers.
  
- De manière générale les opérations subissent les variations des coûts de construction renchérissant les opérations depuis 2022 : l'opération piscine du Hameau est affectée à +8,5%, l'opération du théâtre des Gémeaux à +78%, le projet de la Sygrie, la reconstruction du Stade nautique de Châtillon Malakoff +22%, la piscine du Plessis robinson +25%...

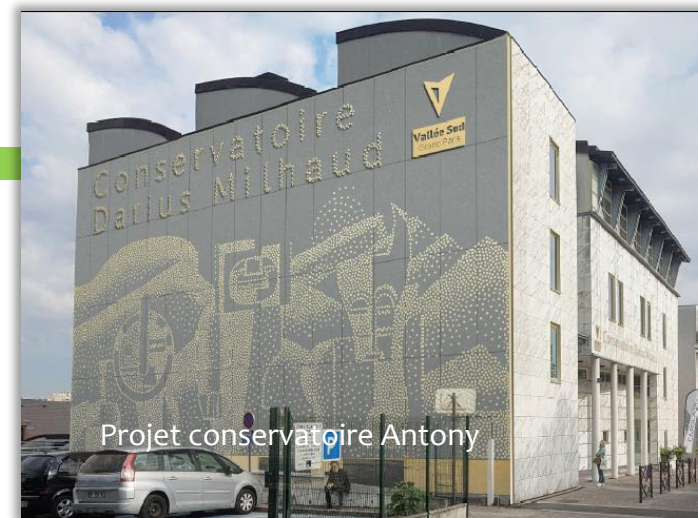
PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES	M€
BATIMENTS (CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS)	36,9
VOIRIE (TRAVAUX & ETUDES)	41,3
EAUX PLUVIALES (TRAVAUX & ETUDES)	11,1
ORDURES MENAGERES-DECHETS-RECYCL	4,1
ECLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX & ETUDES)	11,8
PCAET-ENVIRONNEMENT-HYDROGENE	2,7
LOGEMENTS-AIDES A LA PIERRE	1,0
RESIDENCES ETUDIANTES	5,9
MOBILITES DOUCES & TRANSPORT COLL.	5,9
RENOVATION URBAINE-HABITAT-FONCIER	21,5
DEFENSE INCENDIE-BORNES INCENDIES	1,7
SYSTEME D'INFORMATION (SOFT, HARD & DEV)	1,9
ETUDES AMENAGEMENT & PLUi	1,6
EQUIPEMENTS DIFFUS	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>



# PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024

## CULTURE

- Restructuration de la Fabrique des arts à Malakoff: études MOE
- Théâtre 71 Malakoff: concours MOE
- Conservatoire D. Milhaud d'Antony : travaux rénovation fonctionnelle et énergétique
- Travaux des Gémeaux à Sceaux : étude phase 3 (parquets de scène + gradins)
- Théâtre Victor Hugo à Bagneux: études de programmation
- Théâtre des Sources : études de MOE
- Rénovations énergétiques (Médiathèque de Fontenay aux Roses, de Clamart et le Conservatoire de Malakoff)



## SPORT

- Stade Nautique de Châtillon-Malakoff: déconstruction et confortement des sols
- Piscine du Hameau du Plessis Robinson: déconstruction
- Piste d'athlétisme du stade Hunebelle à Clamart: poursuite de la construction
- Gymnase du Clos Saint Marcel : études de programmation





# PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024

## AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Ecopôle de Bagneux: acquisition foncière
- Ecosite de la Sygrie à Châtenay-Malabry: viabilisation des terrains et MGP pour l'école de développement durable
- 127 République à Montrouge: études et premiers travaux



## HABITAT-LOGEMENT

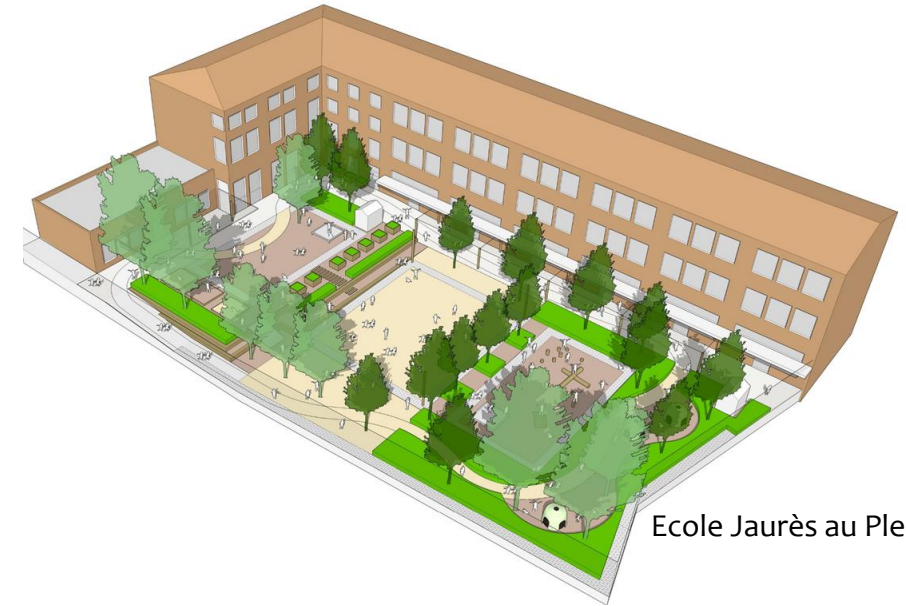
- Ilot K » de la résidence universitaire d'Antony: études de MOE
- résidences universitaires d'Antony: livraison des programmes en VEFA



# PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024

## ENVIRONNEMENT- MOBILITÉS DURABLES

- Végétalisation de la cours d'école Jaurès au Plessis-Robinson
- Chemin Sylvestre à Châtenay-Malabry



Ecole Jaurès au Plessis Robinson



**Vallée Sud**  
Grand Paris

# Perspectives relatives à la dette et aux emprunts



Rapport d'orientations budgétaires 2024



# BUDGET PRINCIPAL

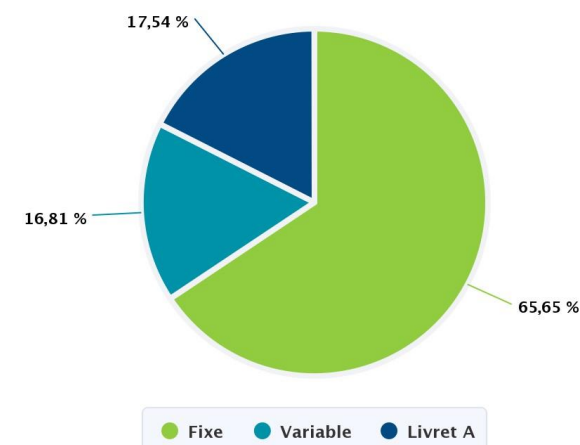
- Pour rappel, au 01/01/2023, l'encours de dette était de 204,8M€ avec un taux moyen est de 1,64%.

- Au 01/01/2024, compte tenu des engagements en cours, la situation est la suivante:

Encours de dette	227,6 M€	Durée résiduelle moyenne	14 ans 2 mois
Taux moyen	2,28 %	Durée de vie moyenne	7 ans et 5 mois

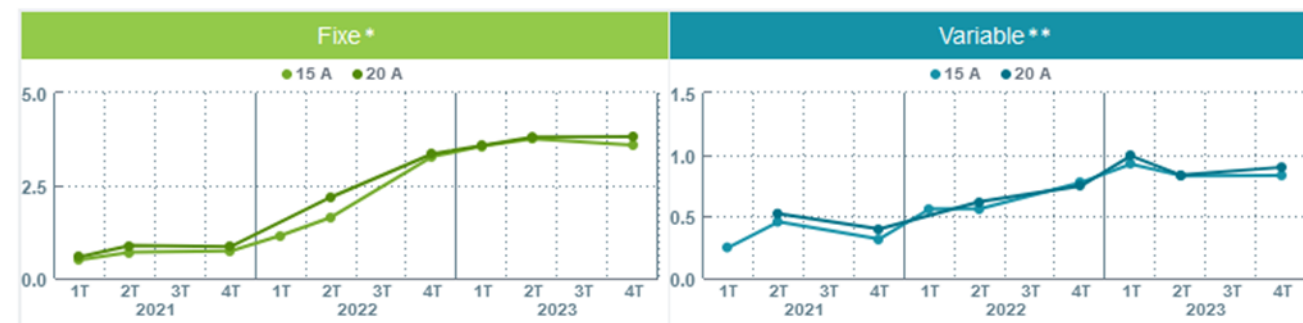
- Au 01/01/2024, la structure de la dette est de 65% à taux fixe avec un classement en A1 à 100% sur la charte de bonne conduite.

Type	Encours	Taux moyen
Fixe	149 427 539 €	1,34%
Variable	38 268 433 €	4,54%
Livret A	39 911 959 €	3,65%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>227 607 932 €</b>	<b>2,28%</b>

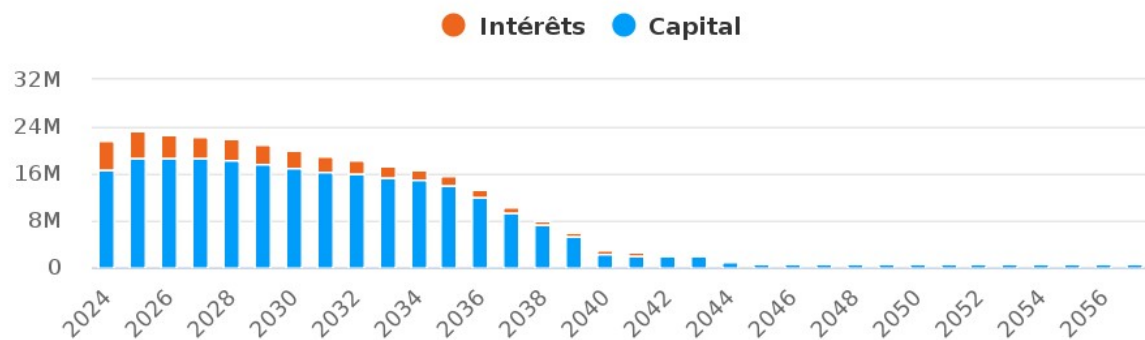


- Ce stock de dette résulte des choix historiques en matière de financement de l'investissement dans un contexte de taux d'intérêt extrêmement bas. Le taux moyen de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 devrait s'élever à 2,28% soit en hausse par rapport au taux moyen du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (1,64%). Une hausse qui s'explique par les revalorisations successives des taux directeurs et du livret A depuis l'été 2022. Si jusqu'à fin 2021, VSGP parvenait à emprunter en dessous des 0,80% (marge comprise), la politique monétaire conduite par la BCE dès 2022 pour lutter contre l'inflation a fortement impacté le coût du crédit conduisant VSGP à minimiser le recours à l'emprunt dès 2023 pour couvrir son besoin de financement.

Historique des taux et marges moyens proposés (en %)



## Plan d’extinction de la dette actuelle (hors nouveaux emprunts) :



### Emprunts amortissables

Exporter

Indice	Taux	Dernière cotation
Taux fixe 10 ans	2,59 %	28/12/2023
Taux fixe 15 ans	2,64 %	28/12/2023
Taux fixe 20 ans	2,65 %	28/12/2023
Taux fixe 30 ans	2,58 %	28/12/2023

En taux annuel Ex/Ex, pour un emprunt amortissable progressif hors marge.

- En 2023, la charge de la dette s'élevait à près de 17 M€ (dont 14,2 M€ de capital hors revolving et 3M€ d'intérêts)
- En 2024, hors nouveaux emprunts la charge de la dette serait alors de 17 M€ et de 5 M€ de charges financières. Une charge de dette en hausse sur 2024 et 2025 au regard des conditions financières des emprunts souscrits fin 2022 puis qui se stabiliserait jusqu'en 2028.

Pour 2024, la logique saine et raisonnée du recours à l'emprunt se poursuivra. Destiné à financer exclusivement des dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt répondra à une double exigence :

- un équilibre entre optimisation financière et limitation des risques
- une gestion active de l'encours avec un suivi des opportunités de marchés afin de permettre à VSGP d'optimiser sa charge de dette existante

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Pour rappel, au 01/01/2023, le capital restant dû était de 55 M€ pour un taux moyen de 2,24%.
- Au 01/01/2024, compte tenu des engagements en cours, la situation sera la suivante:
- Le niveau des taux d'intérêt a également dégradé le taux moyen du budget annexe qui est passé de 2,24% à 3%.
- La charge de la dette sera alors de 5,7M€ en capital et de 1,4M€ de charges financières.

<b>Dette globale</b>	49,3 M€
<b>Taux moyen</b>	3 %
<b>Durée résiduelle moyenne</b>	10 ans 9 mois
<b>Durée de vie moyenne</b>	5 ans 7 mois



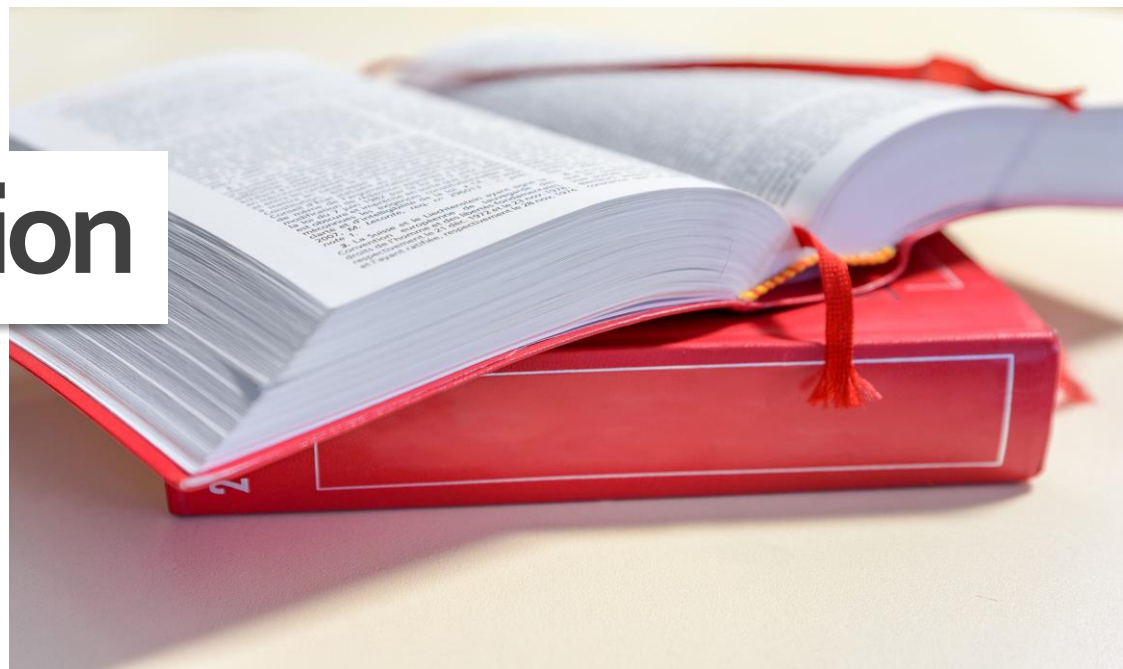
- Il est à noter que les discussions engagées avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay relatives à la dette restées à la charge de VSGP jusqu'en 2016 pour la partie des investissements réalisés dans les villes de Wissous et Verrières-le-Buisson permettent d'espérer un accord positif sur 2024.
- Il s'agira alors d'alléger la dette pesant sur le BA Assainissement de 8,3M€ en capital et 2M€ en charges d'intérêts, dont la CAPS donnerait son accord pour une prise en charge à compter de 2020 (prise en compétence par la communauté d'agglomération de l'assainissement), le reste étant à réclamer aux 2 villes.
- L'effet escompté sur le budget 2024 pour la partie concernant la CA Paris-Saclay est de 3 M€ en recette d'investissement et 736 k€ en recette de fonctionnement, ce qui réduirait d'autant le besoin de financement extérieur et le recours à la section d'exploitation pour financer les travaux prévus l'année prochaine.





**Vallée Sud**  
Grand Paris

# Règlementation



# Règlementation relative au débat d'orientation budgétaire

- **Article L2312-1 CGCT**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ... comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail... il fait l'objet d'une publication.

- **Article L2313-1 CGCT**

Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice ... sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret.

- **Article L5211-36 CGCT**

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires ... comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du ... L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale

- **Article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## Article D2312-3 CGCT

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté ... comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

C. – Le rapport... est mis à la disposition du public ... dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.